

**Bureau**

EPS 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :

Les CPD EPS

Tél : 01 64 41 26 81

Mél : [ce.77eps-ecoles@ac-creteil.fr](mailto:ce.77eps-ecoles@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte-Rossignol

77 000 Melun

[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, le 7 juin 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'Education nationale

**Objet :** Mise en place du programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV)

**Référence :**

- Programme national du SRAV (Savoir Rouler à Vélo) du 14/09/2018

*Le programme national cité en référence énonce des objectifs concernant la mise en place du Savoir Rouler A Vélo pour l'école et le collège : celui-ci comprend trois blocs en un temps d'apprentissage minimal de 10h de pratique.*

Le plan national « vélo et mobilité réduite » mis en place en 2018 vise à multiplier par 3 l'usage du vélo. Un des axes de ce plan est le développement d'une culture vélo, avec comme mesure l'accompagnement du développement de la pratique du vélo en toute sécurité. Le programme « Savoir Rouler A Vélo » permet de porter cette mesure.

Ce programme, qui comprend 3 blocs en un temps d'apprentissage minimal de 10h, s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable et à la sécurité en favorisant des projets interdisciplinaires et interdégradés. Il concourt à la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour rappel, les 3 blocs sont :

- Savoir pédaler
- Savoir circuler
- Savoir rouler à vélo

Les deux premiers blocs sont validés en milieu aménagé (cour d'école, autre espace sécurisé à proximité de l'école). Le troisième bloc est lui validé dans un contexte de circulation sur la voie publique et nécessite un encadrement renforcé.

L'ensemble de ces blocs aide à la validation des compétences de l'Attestation de Première Education à la Route (APER), spécifiquement celles de l'enfant rouleur.

Depuis l'an dernier, le nombre d'attestations de Savoir Rouler A Vélo est l'un des Objets de la Vie Quotidienne de notre ministère.

Dans le département, des enseignants organisent des sorties à vélo avec leurs élèves, témoin le nombre d'intervenants bénévoles pour lesquels les CPD EPS valident les honorabilités, les CPC EPS les compétences et dont vous validez ensuite l'agrément.

A titre d'information pour le département, cela représente à ce jour 75 classes sur 17 circonscriptions.

On peut donc penser que, si des élèves sortent de l'école à vélo, ils ont préalablement validé les blocs 1 et 2 du Savoir Rouler A Vélo et sont en situation de valider le bloc 3.

Je vous invite à vous tourner vers ces enseignants afin de leur rappeler les modalités pour valider des attestations à leurs élèves et les accompagner dans cette démarche.

Vous trouverez ci-après le lien à leur communiquer vers le site où trouver le livret pédagogique et les modalités de validation des attestations : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

Sachant compter sur votre engagement pour favoriser la réussite des élèves,

Pour le recteur et par délégation  
La Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne



Valérie DEBUCHY